

Questions orales

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, les députés savent que la Chambre dispose du pouvoir de prendre une telle initiative et c'est ce qu'elle a fait à quelques reprises par le passé. Mais, à ma connaissance, il n'entre pas dans le programme du gouvernement de priver un groupe quelconque de travailleurs de leur droit de grève.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là la réponse fournie précédemment alors que des mesures avaient été présentées à la Chambre. Je demande au ministre combien de temps le gouvernement tolérera-t-il cette grève avant de sortir de son engourdissement?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il faut savoir choisir. Si la Chambre donne le droit de grève à un groupe de travailleurs nous ne pouvons pas leur dire aussitôt qu'ils se mettent en grève: Ne faites pas la grève car cela peut être embarrassant.

* * *

LE REVENU NATIONAL**LE RECOUVREMENT DES CRÉDITS D'IMPÔT FONCIER PAR LE TRUCHEMENT D'ARRIÉRÉS**

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme le gouvernement, par l'entremise de son ministère du Revenu national, sert d'agent, je demanderais au ministre de quel droit il réclame des paiements versés aux citoyens âgés en vertu du programme de crédit d'impôt foncier de l'Ontario et se sert de cet argent pour payer les arriérés d'impôts fédéraux?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence doute sérieusement qu'une question puisse être posée en ces termes. Le député me semble demander une interprétation juridique. Peut-être ai-je tort dans mon interprétation du Règlement, mais on pourrait peut-être permettre au ministre d'y répondre brièvement.

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, sans vouloir en donner une interprétation juridique, je crois pouvoir dire qu'il y a en fait une disposition dans les accords régissant l'administration des programmes de crédit d'impôt de l'Ontario et du Manitoba qui prévoit une telle déduction. On a attiré l'attention des négociateurs provinciaux sur ces dispositions et ils ont répondu que c'était une décision qu'avait prise l'Ontario en toute connaissance de cause; je crois de plus que l'Ontario en a fait état dans deux brochures qu'elle a envoyées à ceux qui pourraient avoir droit à un remboursement de crédit d'impôt foncier.

M. Hales: Quand les accords ont été rédigés avec les provinces, le gouvernement fédéral y a-t-il fait stipuler qu'il recueillerait cet argent et s'en servirait pour payer de vieilles dettes?

M. Stanbury: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, mais, je le répète, on a précisément attiré l'attention des autorités de l'Ontario sur ce point et elles ont répondu qu'elles avaient pris cette décision en toute connaissance de cause et que c'était la façon dont elles désiraient voir traiter la question.

[M. Diefenbaker.]

LA QUESTION DE LA PERCEPTION POUR LE COMPTE DES PROVINCES

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au même ministre. A-t-on envisagé la possibilité de mettre un terme à la pratique de recueillir les impôts pour les provinces et de leur permettre de percevoir leurs propres impôts, de façon que les Canadiens sachent où va l'argent?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je crois que ce serait plutôt à discuter entre le ministre des Finances et les ministres provinciaux des Finances, mais je puis assurer le député que le ministère du Revenu national ne raffole pas de passer à peu près la moitié de son temps à répondre à des questions au sujet des impôts provinciaux avant que les déclarations ne commencent à rentrer.

* * *

● (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LES ENTRETIENS GERMANO-CANADIENS AU SUJET DES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Y a-t-il eu des entretiens entre le Canada et la République fédérale allemande au sujet des industries extractives du Canada et, le cas échéant, avons-nous conclu une entente ou un accord ferme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas entendu parler de ces entretiens, monsieur l'Orateur, mais je vais me renseigner pour voir si la question fait l'objet de pourparlers.

LA PROPOSITION DE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST AU SUJET D'UN CARGO POUR LE TRANSPORT DE MINÉRAIS À TRAVERS LES GLACES POLAIRES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question est d'une telle importance que je devrais pour ainsi dire invoquer le Règlement pour la poser. Le ministre des Transports ou le ministre de l'Industrie et du Commerce nous dirait-il si des négociations se poursuivent ou non avec les Allemands actuellement et si le gouvernement canadien compte ou non que la République fédérale allemande soumettra un projet sur la mise au point en commun d'un cargo pour les régions polaires au sujet de l'extraction des ressources minérales du Nord?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas qu'il y ait actuellement de négociations officielles entre le Canada et la République fédérale allemande. Le député songe peut-être à l'importante délégation d'hommes d'affaires d'Allemagne à Ottawa, aujourd'hui. Elle ira à Toronto et à Montréal. Il s'agit d'une visite rendue en retour de celle des hommes d'affaires canadiens faite en Allemagne il y a deux ans, sous la direction de mon prédécesseur.

M. Forrestall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les députés ministériels et les ministres de la Couronne se doivent, il me semble, de donner par écrit des renseignements exacts aux députés. Je comprends qu'un ministre ou le premier ministre ne soit pas au courant de renseignements de l'importance de cette question-ci, mais